

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**sera O2 plus**

Date de révision: 18.09.2023

Code du produit: O2\_plus\_02

Page 1 de 11

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1. Identificateur de produit**

sera O2 plus

**EAN**

4001942034159

4001942072106

4001942072113

**Autres désignations commerciales**

pond O2 plus

UFI:

WV7X-5NWK-WX13-2409

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****Utilisation de la substance/du mélange**

Produits chimiques de traitement de l'eau: Mélange de sels inorganiques visant le réglage des paramètres d'eau dans l'aquarium et le bassin de jardin.

Le produit est destiné à la consommation des particuliers.

Le produit est destiné aux utilisateurs professionnels.

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité****Fabricant**

Société: sera Werke Heimtierbedarf  
J. Ravnak GmbH & Co. KG

Rue: Borsigstraße 49

Lieu: D-52525 Heinsberg

Boîte postale: 1466  
D-52518 Heinsberg

Téléphone: +49 (0)2452 91260

Téléfax: +49 (0)2452 5922

e-mail: info@sera.de

Interlocuteur: Dr. Matthias Dahm

e-mail: sds.info@sera.biz

Internet: www.sera.de

Service responsable: Labor

**Fournisseur**

Société: Plantex AG

Rue: Bollmoosweg 19

Lieu: CH-5610 Wohlen

Téléphone: +41 (0) 448132858

Téléfax: +41 (0) 448132840

e-mail: info@plantex.ch

Interlocuteur: Sascha Weber

e-mail: s.weber@plantex.ch

**1.4. Numéro d'appel d'urgence:** 145 (Tox Info Suisse)**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Acute Tox. 4; H302

Eye Dam. 1; H318

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

## Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

### sera O2 plus

Date de révision: 18.09.2023

Code du produit: O2\_plus\_02

Page 2 de 11

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

Règlement (CE) n° 1272/2008

##### Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

Carbonate de disodium, composé avec peroxyde d'hydrogène

Mention d'avertissement: Danger

Pictogrammes:



##### Mentions de danger

 H302 Nocif en cas d'ingestion.  
 H318 Provoque de graves lésions des yeux.

##### Conseils de prudence

 P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.  
 P102 Tenir hors de portée des enfants.  
 P280 Porter un équipement de protection des yeux/du visage.  
 P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
 P310 Appeler immédiatement un médecin.  
 P301+P312 EN CAS D'INGESTION: Appeler un médecin en cas de malaise.

##### Étiquetage particulier de certains mélanges

Lire les instructions ci-jointes avant l'emploi.

##### Conseils supplémentaires

Le produit est classé et étiqueté conformément aux directives CE ou aux lois nationales respectives.

#### 2.3. Autres dangers

Aucune information disponible.

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.2. Mélanges

##### Caractérisation chimique

le produit/la substance est inorganique. Mélange de sels inorganiques.

##### Composants dangereux

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)			
15630-89-4	Carbonate de disodium, composé avec peroxyde d'hydrogène			60 %
	239-707-6		01-2119457268-30	
	Ox. Sol. 3, Acute Tox. 4, Eye Dam. 1; H272 H302 H318			

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

##### Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
	Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA		
15630-89-4	239-707-6	Carbonate de disodium, composé avec peroxyde d'hydrogène	60 %
	dermique: DL50 = > 2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = 1034 mg/kg		

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**sera O2 plus**

Date de révision: 18.09.2023

Code du produit: O2\_plus\_02

Page 3 de 11

**Information supplémentaire**

Ne contient aucune autre substance intensément toxique.

**RUBRIQUE 4: Premiers secours****4.1. Description des premiers secours****Indications générales**

Brosser les vêtements souillés. Laver les vêtements souillés avant de les réutiliser.

**Après inhalation**

Veiller à un apport d'air frais. Appeler immédiatement un médecin. Observation ultérieure pour détecter d'éventuels symptômes de pneumonie et d'oedème pulmonaire.

**Après contact avec la peau**

Rincer abondamment avec de l'eau. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas de réactions cutanées, consulter un médecin.

**Après contact avec les yeux**

En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtamologiste.

**Après ingestion**

En cas de vomissement faire attention au risque d'étouffement. Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau. NE PAS faire vomir. Traitement médical nécessaire.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Pneumonie, Oedème pulmonaire. Des symptômes ne peuvent apparaître que quelques heures après l'exposition, faire une surveillance médicale pendant au moins 48h après l'accident.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traitement symptomatique.

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

Eau

**Moyens d'extinction inappropriés**Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), Extincteur à sec**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**Non inflammable. Le produit lui-même n'est pas combustible. En cas d'incendie, risque de dégagement de: Oxygène, Oxydes de soufre, Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), Monoxyde de carbone.**5.3. Conseils aux pompiers**

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

**Information supplémentaire**

Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards par pulvérisation d'eau. L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Remarques générales**

Assurer une aération suffisante. Éviter la formation de poussière. Ne pas respirer les poussières. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection personnel.

**Pour les non-secouristes**

Premiers secours: veillez à votre autoprotection! Evacuer les personnes en lieu sûr.

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**sera O2 plus**

Date de révision: 18.09.2023

Code du produit: O2\_plus\_02

Page 4 de 11

**Pour les secouristes**

Utiliser un équipement de protection personnel.  
Colmater les bouches de canalisations. Éviter la formation de poussière.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière pour la protection de l'environnement.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage****Pour la rétention**

Retenir l'eau de nettoyage contaminée et l'éliminer.

**Pour le nettoyage**

Déversements majeurs: Pour recueillir la substance, utiliser un aspirateur industriel agréé.  
Déversements mineurs: Recueillir sans poussière et stocker sans poussière.  
Bien nettoyer les surfaces contaminées. Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement.

**Autres informations**

Recueillir mécaniquement. Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

**6.4. Référence à d'autres rubriques**

Maniement sûr: voir rubrique 7  
Protection individuelle: voir rubrique 8  
Evacuation: voir rubrique 13

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Conserver hors de la portée des enfants.

**Préventions des incendies et explosion**

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Tenir à l'écart des matières combustibles.

**Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail**

Enlever les vêtements contaminés. Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir! Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

**Information supplémentaire**

Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence. Poser des couvercles sur les conteneurs immédiatement après utilisation.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités****Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Conserver le récipient bien fermé. Conserver/Stocker uniquement dans le récipient d'origine. Maintenir l'emballage au sec et bien fermé pour éviter une contamination et l'absorption d'humidité.  
Température de stockage recommandée: à température ambiante. Éviter une exposition directe au soleil.

**Conseils pour le stockage en commun**

Ne pas entreposer près des acides

**Information supplémentaire sur les conditions de stockage**

Se décompose au contact de l'eau.  
Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Mélange de sels inorganiques visant le réglage des paramètres d'eau dans l'aquarium.

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**sera O2 plus**

Date de révision: 18.09.2023

Code du produit: O2\_plus\_02

Page 5 de 11

**8.1. Paramètres de contrôle**
**Valeurs de référence DNEL/DMEL**

N° CAS	Substance	Voie d'exposition	Effet	Valeur
15630-89-4	Carbonate de disodium, composé avec peroxyde d'hydrogène			
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	5 mg/m <sup>3</sup>
Salarié DNEL, à long terme		dermique	systémique	12,8 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		dermique	systémique	6,4 mg/kg p.c./jour

**Valeurs de référence PNEC**

N° CAS	Substance	Valeur
Milieu environnemental		
15630-89-4	Carbonate de disodium, composé avec peroxyde d'hydrogène	
Eau douce		0,035 mg/l
Eau de mer		0,035 mg/l
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		16,24 mg/l

**Conseils supplémentaires**

Aucune valeur limite n'a été fixée jusqu'à présent à l'échelle nationale.  
Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.

**8.2. Contrôles de l'exposition**
**Contrôles techniques appropriés**

Ne nécessite aucune mesure technique de prévention spéciale.

**Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**
**Protection des yeux/du visage**

Porter un équipement de protection des yeux/du visage. Protection oculaire appropriée: lunettes à coques.

**Protection des mains**

Éviter le contact avec la peau. Porter des gants appropriés.

Modèle de gants adapté: résistant au lessivage

Matériau approprié: NBR (Caoutchouc nitrile)

Épaisseur du matériau des gants: 0,2-0,3 mm

Temps de passage (durée d'utilisation maxi): > 8 h

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

**Protection de la peau**

Protection corporelle: non indispensable.

**Protection respiratoire**

Lorsque la ventilation du local est insuffisante porter un équipement de protection respiratoire. Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire. En cas de formation de poussières ou d'aérosol, utiliser un appareil respiratoire avec un filtre du modèle B2-P2 (selon les normes DIN 3181, 1980).

**Protection contre les risques thermiques**

La décomposition thermique peut s'accompagner d'un dégagement de vapeurs et de gaz irritants. En cas d'incendie, risque de dégagement de: Oxygène, Oxydes de soufre, Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), Monoxyde de carbone.

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**sera O2 plus**

Date de révision: 18.09.2023

Code du produit: O2\_plus\_02

Page 6 de 11

**Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement**

Éviter le rejet dans l'environnement.

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique:	solide
Couleur:	blanc
Odeur:	sans odeur
Seuil olfactif:	non applicable
Point de fusion/point de congélation:	> 60 °C
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	> 60 °C
Inflammabilité:	Non inflammable.
Limite inférieure d'explosivité:	non déterminé
Limite supérieure d'explosivité:	non déterminé
Point d'éclair:	non applicable
Température d'auto-inflammation:	Non inflammable.
Température de décomposition:	> 60 °C
pH-Valeur:	non applicable
Viscosité cinématique:	non applicable
Hydrosolubilité:	facilement soluble
Solubilité dans d'autres solvants non déterminé	
Coefficient de partage n-octanol/eau:	non applicable
Pression de vapeur:	non déterminé
Densité (à 20 °C):	1,79 g/cm <sup>3</sup>
Densité relative:	non déterminé
Densité apparente:	non déterminé
Densité de vapeur relative:	non applicable
Caractéristiques des particules:	non déterminé

**9.2. Autres informations****Informations concernant les classes de danger physique**

Dangers d'explosion

Non sujet à un coup de poussière.

Combustion entretenue:

Pas de combustion auto-entretenue

Température d'inflammation spontanée

solide:

non déterminé

gaz:

non applicable

Propriétés comburantes

Non comburant.

**Autres caractéristiques de sécurité**

Taux d'évaporation:

non applicable

Épreuve de séparation du solvant:

non applicable

Teneur en solvant:

0 %

Teneur en corps solides:

100,00 %

Point de sublimation:

Aucune donnée disponible

Point de ramollissement:

non applicable

Point d'écoulement:

non applicable

Viscosité dynamique:

non applicable

Durée d'écoulement:

non applicable

## Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

### sera O2 plus

Date de révision: 18.09.2023

Code du produit: O2\_plus\_02

Page 7 de 11

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

### 10.2. Stabilité chimique

Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées. Sensible à l'humidité.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

La réaction avec de l'air humide et/ou de l'eau provoque, dans le récipient, une augmentation de pression due au dioxyde de carbone.

### 10.4. Conditions à éviter

Exposition prolongée à l'air ou l'humidité. La décomposition provoquée par l'humidité est fortement accélérée par une élévation de température. Décomposition possible sous l'effet prolongé de la lumière.

### 10.5. Matières incompatibles

Agent réducteur; Air, humide, Acide

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Oxygène, Oxydes de soufre, Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), Monoxyde de carbone  
La décomposition thermique peut s'accompagner d'un dégagement de vapeurs et de gaz irritants.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

#### Toxicocinétique, métabolisme et distribution

Pas de données prévues pour la préparation/le mélange.

#### Toxicité aiguë

Nocif en cas d'ingestion.

#### ETAmél calculé

ATE (orale) 1791,7 mg/kg

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
15630-89-4	Carbonate de disodium, composé avec peroxyde d'hydrogène				
	orale	DL50 mg/kg	1034	Rat	ECHA
	cutanée	DL50 mg/kg	> 2000	Lapin	ECHA

#### Irritation et corrosivité

Provoque de graves lésions des yeux.

Corrosion/irritation cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

### sera O2 plus

Date de révision: 18.09.2023

Code du produit: O2\_plus\_02

Page 8 de 11

#### Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Informations sur les voies d'exposition probables

Inhalation des poussières/particules, Contact avec la peau, Contact avec les yeux, Ingestion

#### Effets spécifiques pendant les essais sur les animaux

Pas de données prévues pour la préparation/le mélange.

#### Information supplémentaire référentes à des preuves

Le mélange est classé dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

#### Expériences tirées de la pratique

Pas de données prévues pour la préparation/le mélange.

### 11.2. Informations sur les autres dangers

#### Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas de données prévues pour la préparation/le mélange.

#### Autres informations

Pas de données prévues pour la préparation/le mélange.

#### Information supplémentaire

La description des effets nocifs possibles se base sur l'expérience et/ou sur les caractéristiques toxicologiques des différents composants.

A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Pas de données prévues pour la préparation/le mélange. Selon les critères CE de classification et d'étiquetage "nuisible pour l'environnement" (93/21/CEE), la substance/le produit n'est pas à étiqueter comme dangereux pour l'environnement. Aucune dégradation de l'environnement n'est connue ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h]   [d]	Espèce	Source	Méthode
15630-89-4	Carbonate de disodium, composé avec peroxyde d'hydrogène					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	70,7	96 h	Tête de boule	ECHA
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50	4,9 mg/l	48 h	Daphnia pulex (puce d'eau)	ECHA US EPA TSCA
	Toxicité pour les crustacés	NOEC	2 mg/l	2 d	Daphnia pulex (puce d'eau)	ECHA US EPA TSCA

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Le produit n'a pas été testé. Les méthodes de détermination de biodégradabilité ne s'appliquent pas aux matières anorganiques.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune indication relative à un potentiel de bioaccumulation.

### 12.4. Mobilité dans le sol

Le produit n'a pas été testé.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

### 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**sera O2 plus**

Date de révision: 18.09.2023

Code du produit: O2\_plus\_02

Page 9 de 11

**12.7. Autres effets néfastes**

Aucune information disponible.

**Information supplémentaire**

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière pour la protection de l'environnement. Aucune dégradation de l'environnement n'est connue ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1. Méthodes de traitement des déchets****Recommandations d'élimination**

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

**Code d'élimination des déchets - Produit (RS 814.610.1, OMoD)**

160904 Déchets non décrits ailleurs dans la liste; Substances oxydantes; Substances oxydantes non spécifiées ailleurs; déchet spécial

**Code d'élimination des déchets - Résidus (RS 814.610.1, OMoD)**

160509 Déchets non décrits ailleurs dans la liste; Gaz en récipients à pression et produits chimiques usagés; Produits chimiques usagés autres que ceux visés aux rubriques 16 05 06, 16 05 07 ou 16 05 08

**Code d'élimination des déchets - Emballages contaminés (RS 814.610.1, OMoD)**

150110 Déchets d'emballages, absorbants, chiffons d'essuyage, matériaux filtrants et vêtements de protection (non spécifiés ailleurs); Déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages collectés séparément dans les communes); Emballages contenant des résidus de substances ou de déchets spéciaux possédant des propriétés particulièrement dangereuses ou qui sont contaminés par de telles substances ou déchets spéciaux; déchet spécial

**L'élimination des emballages contaminés**

Rincer abondamment avec de l'eau. Les emballages entièrement vides peuvent être revalorisés. Si le recyclage n'est pas possible, éliminer conformément aux réglementations locales.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport****Transport terrestre (ADR/RID)****14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.4. Groupe d'emballage:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**Transport fluvial (ADN)****14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.4. Groupe d'emballage:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**Transport maritime (IMDG)****14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**sera O2 plus**

Date de révision: 18.09.2023

Code du produit: O2\_plus\_02

Page 10 de 11

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.4. Groupe d'emballage:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)****14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.4. Groupe d'emballage:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.5. Dangers pour l'environnement**DANGEREUX POUR  
L'ENVIRONNEMENT:

Non

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**Indications relatives à la directive  
2012/18/UE (SEVESO III):

N'est pas soumis au 2012/18/UE (SEVESO III)

**Information supplémentaire**

À observer: 850/2004/EC, 79/117/EEC, 689/2008/EC

**Législation nationale**

Limitation d'emploi:

Tenir compte des restrictions prévues par l'ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs, OLT 5 (RS 822.115). Les jeunes en formation professionnelle initiale ne peuvent travailler avec ce produit que si cela est prévu dans l'ordonnance de formation professionnelle pour atteindre les buts de formation et que si les conditions du plan de formation et les limites d'âge applicables soient respectées. Les jeunes qui ne suivent pas de formation professionnelle initiale ne peuvent pas travailler avec ce produit. Sont réputés jeunes gens les travailleurs des deux sexes âgés de moins de 18 ans.

Tenir compte des restrictions prévues par l'ordonnance sur la protection de la maternité (RS 822.111.52). Les femmes enceintes et les mères qui allaitent ne peuvent entrer en contact avec ce produit (cette substance / cette préparation) dans le cadre de leur travail que lorsque qu'il est établi sur la base d'une analyse de risques au sens de l'article 63 OLT 1 (RS 822.111) qu'aucune menace concrète pour la santé de la mère et de l'enfant n'est présente ou que celle-ci peut être exclue grâce à des mesures de protection appropriées.

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Les substances suivantes dans ce mélange ont fait l'objet d'une évaluation chimique de sécurité:

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**sera O2 plus**

Date de révision: 18.09.2023

Code du produit: O2\_plus\_02

Page 11 de 11

Carbonate de disodium, composé avec peroxyde d'hydrogène

**RUBRIQUE 16: Autres informations****Abréviations et acronymes**

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route  
(European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)  
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods  
IATA: International Air Transport Association  
GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals  
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances  
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances  
CAS: Chemical Abstracts Service  
LC50: Lethal concentration, 50%  
LD50: Lethal dose, 50%

**Les principales références bibliographiques et sources de données**

Fiche de données de sécurité, ECHA

**Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]**

Classification	Procédure de classification
Acute Tox. 4; H302	Méthode de calcul
Eye Dam. 1; H318	Méthode de calcul

**Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)**

H272 Peut aggraver un incendie; comburant.  
H302 Nocif en cas d'ingestion.  
H318 Provoque de graves lésions des yeux.

**Information supplémentaire**

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].  
Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite. Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.

*(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)*